

dans les rangs VIII, VII, VI et V du dit canton de Jersey.

La dite municipalité aura aussi pour limites, 1o au nord-est le canton Metgermette sud; 2o au sud-est la frontière des États-Unis; au sud-ouest la ligne qui sépare les rangs III et IV de Marlow et les rangs IV et V de Jersey; 4o au nord-ouest la ligne qui sépare les lots 36 et 37 du rang IX de Jersey prolongée dans les rangs VIII, VII, VI et V du dit canton de Jersey.

Le territoire ci-dessus désigné se trouvant situé dans le comté de Beauce.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 30 avril dernier (1889), de nommer les personnes dont les noms suivent pour être membres de la "section catholique" du bureau d'examineurs de Gaspé, savoir: Révd Thomas Cyprien Duret, curé de la Grande-Rivière, en remplacement du Révd J. O. Normandin; Révd Joseph A. Chalifour, curé du Cap-Désespoir, en remplacement de L. J. Harper, écrivain; Révd Jean-Bte Alphonse Bélanger, curé de Saint-Pierre de la Malbaie, en remplacement de J. T. Tuzo, écrivain; M. Alphonse S. Garneau, avocat, de Percé, en remplacement du Révd Wm Gode Lyster.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Division de municipalité.*—(Article 1973 S.R.P.Q.)

#### A V I S.

Détacher de la municipalité scolaire de "Saint-Charles," dans le comté de Saint-Hyacinthe: 1o toutes les propriétés du "village" de Saint-Charles, telles que désignées aux plan et livre de renvois officiels; 2o les lots Nos 29, 30, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107 et 108, dans la première concession; 3o les lots Nos 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206 et 207, dans la deuxième concession, et les ériger en municipalité sous le nom de: "La municipalité scolaire du "village de Saint-Charles," dans le dit comté.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Demande d'annexion, etc. de municipalité scolaire.*  
(Statuts Refondus de Québec, art. 1973.)

#### A V I S.

Détacher de la municipalité de "Saint-Gédéon de Grandmont, dans le comté de Chicoutimi, le dixième rang du canton Signal, depuis le lot voisin de la "Décharge du Lac," jusqu'au lot No 28 inclusivement, placé à peu près vis-à-vis le milieu du rang 7e, et les annexer à la municipalité de "Saint-Joseph d'Alma," dans le même comté, pour les fins scolaires.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Demande d'annexion, etc., de municipalités scolaires.*  
(Statuts Refondus de Québec, art. 1973.)

#### A V I S.

Détacher de la municipalité de "Saint-Cajétan d'Armagh," dans le comté de Bellechasse, le deuxième rang sud-est de la rivière du Sud, et les lots 1, 2, 3, 4 et 5, du rang ouest de la fourche du Pin, et les annexer à la municipalité du canton "Mailloux," dans le même comté, pour les fins scolaires.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Délimitation de municipalités scolaires.* (Article 1973 S. R. P. Q.)

#### A V I S.

Détacher de la municipalité de "Sainte-Hélène," dans le comté de Bagot, les lots suivants, savoir:— Dans le premier rang de la paroisse de Sainte-Hélène, Nos 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88 et 89, et dans le 2ème rang de la dite paroisse, les Nos 168, 169, 170, 171, 172 et 173, et les annexer à la municipalité scolaire d'Upton, dans le même comté.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 4 juin dernier (1889), de nommer le Révd M. William Duckett, Ptre, membre du bureau d'examineurs catholiques de Montréal, en remplacement du Révd M. William Leclerc, Ptre.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 25 mai dernier (1889), de nommer le Révd M. Donat Eusèbe Delage, membre du bureau d'examineurs de Bonaventure, section catholique, en remplacement du Révd M. David Lebel, qui a quitté les limites du comté.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 25 mai dernier (1889), de nommer le Révd M. Charles Ernest Trudel, membre du bureau d'examineurs de Bonaventure, section catholique, en remplacement du Révd M. Théodyle Smith, qui a donné sa démission.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 25 mai dernier (1889), de nommer MM. Narcisse G. Tremblay et John Hamilton, commissaires d'écoles pour la municipalité de "Grand